

## Calendrier prévisionnel des réunions des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire pour l'année 2024

Afin d'éviter tout retard dans l'instruction des dossiers et d'obtenir des **avis régulièrement émis préalablement aux décisions**, il convient de **respecter les dates limites de réception des dossiers fixées** par le Centre de Gestion de la Gironde.

Les réunions des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires sont susceptibles d'être reportées à une date ultérieure, si l'ordre du jour présente un nombre de dossiers peu conséquent.

<b>Dates des réunions CAP A, B et C et CCP</b>	<b>Dates limites de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour</b>
30 janvier 2024	11 janvier 2024
26 mars 2024	7 mars 2024
28 mai 2024	10 mai 2024
25 juin 2024	6 juin 2024
27 août 2024	8 août 2024
29 octobre 2024	10 octobre 2024
10 décembre 2024	21 novembre 2024

Ce calendrier, établi à titre indicatif, est susceptible d'être modifié en cours d'année.